

Ministère de l'Intérieur
Institutions scientifiques

Dépenses relatives à l'observatoire fédéral à Ottawa, \$57,900.

Dépenses relatives à l'observatoire astrophysique fédéral à Victoria (C.-A.), \$22,330.

Pour créer une bourse d'astronomie, pour un cours d'une année, à l'observatoire fédéral à Ottawa, ou à l'observatoire astrophysique fédéral à Victoria (C.-A.). Les nominations et les paiements pourront être faits nonobstant la loi du service civil ou les règlements y afférents, \$2,500.

L'hon. M. GUTHRIE: Quelle est la raison de l'augmentation de \$6,000?

L'hon. M. STEWART: Voici l'explication de cette augmentation:

Relèvements statutaires des traitements:	
1 à \$30	\$ 30
1 à \$45	45
2 à \$60	120
1 à \$120	120
	\$ 315
Un commis du service des ingénieurs	\$ 1,380
H.-P. Racicot, emploi intermittent	250
	\$1,630
Moins: Diminution du traitement de G. Pryde	\$ 1,200
	915
	285
Microphotomètre	1,345
Photométrie photographique: augmentation des frais d'entretien et de fournitures	1,700
Séismologie: augmentation des frais d'entretien et de fournitures	100
Levés magnétiques: augmentation des frais de déplacement	200
Service de l'heure: outillage de la voûte des chronomètres, \$200; horloge de précision, \$1,350	300
T.S.F.: Augmentation des frais de réparations et de fournitures	1,550
Bibliothèque: Livres, périodiques et reliure, augmentation	50
Augmentations diverses des dépenses en général: salle des machines, impression des publications, frais de messageries, etc.	300
	540
	\$6,400

M. McGIBBON: Le ministre veut-il nous expliquer pourquoi l'on trouve si souvent dans ce budget une phrase semblable à la dernière de l'article à l'étude:

Les nominations et les paiements seront faits nonobstant la loi du service civil ou les règlements y afférents.

L'hon. M. STEWART: Cette phrase n'a pas pour but de soustraire à la direction de la commission du service civil aucune position d'ordre permanent.

L'hon. M. BENNETT: Mais voilà exactement ce qui arrive. Le Gouvernement donne

[L'hon. M. Stewart.]

un emploi temporaire à un homme et élude ainsi les prescriptions de la loi du service civil.

L'hon. M. STEWART: Ce crédit est affecté aux appointements d'un jeune astronome qui vient d'outre-mer. Cet astronome sera nommé pour un an, et l'on compte faire remplir ces fonctions alternativement à Victoria et à Ottawa. Le département choisira le titulaire chaque année d'après l'avis du chef du service astronomique.

L'hon. M. BENNETT: Pourquoi prendre un étranger? Sera-ce un Allemand?

L'hon. M. STEWART: J'ignore quel sera le titulaire et de quel pays il viendra. Depuis quelques années, un Allemand fait partie du personnel. C'est le système adopté chez ces fonctionnaires pour étendre leurs connaissances. Il ressemble beaucoup à la pratique suivie par les instituteurs dans le domaine pédagogique qui font temporairement des échanges de positions. Ces nominations ne sont pas permanentes.

M. McGIBBON: Le ministre nous donne-t-il l'assurance que le titulaire ne sera pas un Allemand?

L'hon. M. CHAPLIN: Depuis plusieurs années, le ministre promet une diminution graduelle des frais du service topographique et géodésique, mais à juger par les crédits, ces frais augmentent chaque année.

L'hon. M. STEWART: Depuis que je dirige le département, le personnel a fort diminué. Mon honorable ami n'a pas raison de dire que nous pourrions réduire les dépenses du service géodésique. J'expliquerai plus tard l'augmentation, quand nous la discuterons.

L'hon. M. CHAPLIN: Aucun de ces articles n'accuse une réduction.

M. ROSS (Kingston): Je crois comprendre que le pays établit une fondation au bénéfice d'un étranger, à la seule condition que cet étudiant ou cet agrégé en astronomie vienne à notre observatoire. La chose ne s'est jamais encore vue et nous ferions mieux d'accorder des bourses à nos propres étudiants. Il s'accorde couramment des bourses pour permettre à des étudiants d'étudier dans des universités étrangères, mais je n'ai jamais entendu parler d'une bourse accordée à un étranger pour l'engager à venir au Canada.

L'hon. M. STEWART: Il ne s'agit pas de conférer une faveur à une personne que nous faisons venir de l'étranger, mais de nous mettre davantage au courant de ce qui se fait dans les institutions étrangères.